



AUTORISATION PARENTALE

SAISON 2026-2027

web : <https://volantsdulac-staignan.sportsregions.fr>
email : lesvolantsdulac@gmail.com

1. **Je, soussigné(e)** (nom, prénom) :
autorise mon fils / ma fille :
à pratiquer le badminton avec l'association : **LES VOLANTS DU LAC - SAINT-AIGNAN-GRANDLIEU**,
les mercredis deH..... àH.....

2. Autorisation

J'autorise l'éducateur sportif de la section badminton à pratiquer les premiers soins ou à faire soigner mon enfant en cas d'accident ou de problème de santé survenant pendant la pratique du sport.

N° de téléphone où l'on peut vous joindre, en général, à l'heure de l'entraînement.

Téléphone : /

ATTENTION :

Allergie médicamenteuse : aspirine - antibiotique (pénicilline ou autres)

Problème de santé particulier : asthme

Autres :

3. En cas d'urgence (secours sur place ou hospitalisation)

J'autorise le médecin responsable à pratiquer ou faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable ou à donner les soins nécessaires en cas d'urgence.

4. Frais engagés

Je m'engage à rembourser à l'Association LES VOLANTS DU LAC - ST AIGNAN, les frais médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques dont l'avance aurait été faite à mon ou mes enfants.

5. Numéro de sécurité Sociale du tuteur :

6. Assurance responsabilité à fournir (société et N° de police) et/ou souscription à la garantie accidents corporels de GROUPAMA

Remplir impérativement le document fourni lors de l'adhésion.

Si souscription à la garantie GROUPAMA, rajouter **7 €** au montant de l'adhésion au nom de l'association les Volants du Lac.

7. Responsabilité civile

Les parents doivent toujours s'assurer de la présence de l'éducateur sportif dans la salle où se tiennent les séances, aux créneaux horaires retenus. De même, les parents se doivent d'être présents quelques minutes avant la fin du cours dans la salle afin de récupérer leur enfant.

L'Association LES VOLANTS DU LAC ne se considère légalement responsable que pendant les créneaux horaires de l'activité réellement délivrée par ses soins, dans la salle où cette activité est pratiquée. Ceci exclut les autres salles et couloirs du complexe sportif ainsi que le parking.

À Saint-Aignan-Grandlieu, le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »